Image not found or type unknown

Week end passe a l exterieur

Par **papyfred**, le **01/10/2011** à **09:06**

Bonjour,

Je n'arrive pas à trouver si, dans le transport routier de marchandises, les frais que l'employeur est obligé de rembourser en plus des frais de déplacement ?

Merci de bien vouloir m'aider.

Par **pat76**, le **02/10/2011** à **15:57**

Bonjour

Avez-vous pris connaissance de la convention collective dont vous dépendez. Peut être que les frais que doit rembourser votre employeur y sont indiqués.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés